



Droit sur un enfant pour une tiers personne

Par **stefs**, le **10/01/2008** à **15:53**

j'ai vécu ma grossesse seule et été parent isolé pendant 2 ans, le père n'a jamais participé financièrement mais la prenais en moyenne tous les 15 jours.

Depuis 1 an je vis avec un autre homme, nous ne sommes ni en concubinage, ni mariés, par contre il vit quotidiennement avec nous 2 et participe par conséquent à l'éducation de ma fille autant financièrement que moralement.

Je voudrais savoir s'il faut que l'on se marie (ou que l'on se pacs) pour que mon compagnon est aussi sa place dans cette histoire ?

Surtout s'il m'arrive quelque chose, que restera t'il à mon compagnon ?
merci de me répondre.